

CCAS de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .04 / 2025

DATE DE LA CONVOCATION :

20 mars 2025

DATE DE PUBLICATION :

06 MAI 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Etaient présents :

Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie – M. BRUN Fernand - Mme DELOR Isabelle - M. DUVEAU Francis - Mme GACNIK Marie-France – M. GAUTIER Franck – Mme MAINARDI Martine – M. RABILLER Noël - M. ROSSI Patrick - M. SEIGNOBOS Jean-Luc – Mme SCOTTO Fabienne - Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme DURANDO Danielle donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne

Etaient absents :

Mme DOLE Stéphanie

Mme DUPONT Karine

Mme VEZZOSO Andrée

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. RABILLER Noël ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) EXERCICE
2024 DU BUDGET ANNEXE CCAS**

Monsieur le Président expose que compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Mme Julie BOUCHER, Vice-Présidente est candidate pour présenter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe CCAS. M. Fernand BRUN, Président, quitte la salle.

Mme Julie BOUCHER rapporte le CFU 2024, dressé par le président. Elle donne acte de la présentation faite du CFU, qui est résumé ci-dessous.

Compte Financier Unique du CCAS – Exercice 2024

Résultats de l'exercice 2024 :

- **Section de fonctionnement :**
 - Recettes : 31 142.50 €
 - Dépenses : 35 857.08 €
 - Déficit de l'exercice : - 4714.58 €

Résultats de clôture 2024 :

- **Section de fonctionnement**
 - Déficit de l'exercice : - 4 714.58 €
 - Excédent antérieur N-1 : 70 819.74 €
 - Résultat de clôture à affecter en 2024 en section de fonctionnement : 66 105.16 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ayant instauré l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) sur la période 2020-2023,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les entités admises à l'expérimentation du CFU,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du CCAS présenté par Mme Julie BOUCHER, Vice-Présidente,

CONSIDERANT que le bilan de l'expérimentation du CFU remis par le Gouvernement au Parlement a mis en évidence des résultats positifs, justifiant ainsi la généralisation de ce dispositif,

CONSIDERANT que le CFU vise à simplifier et moderniser la présentation des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux en se substituant au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDERANT que l'application du référentiel M57 et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture constituent des prérequis à l'adoption du CFU,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe CCAS.

Article 2 :

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 13 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

BRUN Fernand

RABILLER Noël

BOUCHER Julie

Secrétaire de séance



Vice-Présidente



